L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 13 JUIN 1861.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 5, Entre Conti et Bienville

G. F. WEISSE, F. LIMET — R. DUFOUR, G. MARNY — Editeurs-Propriétaires

Nouvelle-Orléans,
JEUDI MATIN, 13 JUIN.

Voir la seconde page, pour:
Le Feuilleton.
Le Bulletin Commercial,
Le Marché aux Bestiaux.

Abonnés à la semaine.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 cents pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

A nos Abonnés.

Quelques mutations ayant eu lieu dans le personnel de nos porteurs, nos abonnés à l'année ou à la semaine qui ne recevraient pas régulièrement le journal, sont priés d'en donner avis à l'administration.

La question du Coton.

L'intérêt avec lequel nous suivons les mouvements militaires en Virginie, dans l'attente d'un engagement décisif, nous a fait, depuis quelque temps, détourner notre attention des questions économiques et financières. Il importe, cependant, d'envisager à l'avance la situation dans laquelle va se trouver notre commerce après la récolte, et de rechercher les moyens d'assurer des embarras qui résulteront pour le Sud non-seulement du blocus de ses ports mais encore de la rupture de ses relations commerciales et maritimes avec le Nord. C'est tout un système nouveau à inaugurer, puisque nous n'aurons plus l'intermédiaire des banquiers de New York et de Boston pour solder nos comptes d'importation et d'exportation, et que tout devra s'opérer directement entre nos ports et les métropoles européennes. D'un autre côté, il faut aviser aux moyens de transport et savoir comment on remplacera la marine marchande du Nord, qui transportait habituellement les trois quarts de notre récolte de coton et de tabac. Avant d'aborder ces diverses questions, jetons un coup d'œil sur la situation financière des classes agricoles et commerçantes dans les Etats Confédérés. Cela nous permettra de préjuger le moment dont s'ouvriront les opérations de la prochaine saison d'affaires.

Ce serait une erreur de croire que la crise politique n'ait eu d'autres effets que les perturbations inévitables d'une suspension momentanée du crédit. Les pays agricoles ont cet avantage immense sur les pays manufacturiers que la gêne commerciale le gêne chez eux une bien moins grande diminution de richesse réelle. Au Nord, par exemple, dès que le crédit est suspendu, les manufactures ferment et il y a perte réelle de la valeur qu'aurait produit le travail des populations ouvrières. Dans le Sud, au contraire, la crise commerciale a pu occasionner quelques ruines particulières, des embarras pécuniaires, et des déplacements de fortunes; mais elle n'a pas diminué une l'une seule bille de production de notre récolte de coton, ni du moins seul boisseau de nos céréales de la gêne, mais, à maturité, la récolte sera là, et il n'y aura qu'à l'exploiter et à la vendre. D'un autre côté, la crise n'ayant pas affecté les consommateurs de deux de nos principaux produits, le coton et le tabac, il n'y aura ni cause de diminution dans leur valeur intrinsèque. Nous ajouterons que loin d'avoir une augmentation de dettes dans le pays, l'on en a forcé, au contraire, dans beaucoup de cas, les unis aux débiteurs, et les a obligés à se libérer en partie de leurs engagements antérieurs sous leur permettre d'en contracter de nouveaux.

Avons-nous besoin de rappeler qu'à aucune époque les Banques du Sud, et en particulier celles de la Louisiane, n'ont été dans des conditions plus fortes pour résister à toutes les éventualités. La proportion de leur encaisse métallique à leur passif exigible est plus forte qu'elle ne l'a jamais été. Outre les capitaux des Banques, il y a une somme considérable de capitaux particuliers qui, retirés de la circulation, n'attendent qu'une occasion favorable pour s'y lancer de nouveau.

Ainsi la situation des Etats Confédérés se résume ainsi: abondance de numéraire et de capitaux, banques solidement établies, diminution des lettres par la suppression des avances faites aux planteurs, existence de récoltes abondantes, et, en définitive, 300 millions de dollars avec des marchés assurés en Europe. Tel est le bilan des ressources.

Quant au revers de la médaille, il comprend les chapitres suivants:

1o Nécessité de soutenir les frais de la guerre et l'existence du gouvernement de cinquante à soixante-quinze millions.

2o Levée du blocus de nos ports.

3o Le cours étant levé, difficulté de vendre le coton contre espèces jusqu'à ce que l'équilibre s'établisse entre les importations et les exportations et régularise les opérations de change.

4o Embarras de trouver des navires européens en quantité suffisante pour transporter plus quatre millions de balles de coton.

Le chapitre des frais de la guerre donnerait lieu à examiner de plusieurs questions, celles de savoir par quel mode on pourvoira aux dépenses, et si ce sera par la voie de taxation directe, ou par un droit d'exportation, ou enfin si on aura recours à l'emprunt. Divers moyens ont été proposés, entre autres celui de donner en garantie aux bons du trésor. Nous ferons de toutes ces questions l'objet d'une étude spéciale et nous les traiterons séparément. Il nous suffit, pour le but de cet article, de faire ressortir que les dépenses d'une guerre de révolution et les frais de la création d'une marine de guerre ne doivent pas être prélevés comme taxes d'une seule année mais répartis entre les budgets de plusieurs années à venir. Ces dépenses seront plus que compensées plus tard par la suppression du tribut que nous payions aux États-Unis du Nord sous forme de commissions, de courtage, de magasinage, &c. Pour ne rien dire de ces dépenses, elles amèneront la suppression de sommes de luxe telles que voyages au Nord et en Europe qui absorbaient une bonne partie du produit des recettes de nos planteurs.

Grâce à nos institutions domestiques, la guerre, quel que coûteuse qu'elle puisse être, ne portera pas atteinte à notre production comme cela a lieu dans les Etats libres où à la dépense de revenu nous de chaque soldat il faut ajouter la valeur d'une journée de travail perdu. Ainsi en nous rapportant à pas autre mesure des frais de la guerre, le Sud peut réaliser la valeur de ses ressources il aura simplement de quoi faire face aux dépenses de son gouvernement et aux besoins de ses habitants.

Abordons maintenant le problème épineux de crédit réel. Nous en discuterons les difficultés, et nous verrons qu'elles ne sont pas insurmontables.

Le blocus existera-t-il encore au mois de septembre ou d'octobre et sera-t-il un obstacle à l'exportation des cotons? Il est certain que les grandes puissances ont déclaré qu'elles ne reconnaîtraient ni le blocus qui aurait qu'il serait effectif; et, déjà, il y a vingt cas à invoquer pour prouver qu'il n'est pas et qu'il ne peut pas être effectif. Des navires sont entrés à Charleston, à Savannah et à Augusta en dépit des escadres. Les communications par les passes entre la Nile Orléans et Mobile sont restées ouvertes, et notre ville reçoit des arrivages du Mexique et de la Havane par le Pont-Chartrain et par la baie de Pensacola. Entreprendre de bloquer une aussi grande quantité de ports pour un temps indéfini nous paraît une entreprise absurde et, d'ici à la fin de juillet, il faut s'attendre à voir plus d'une fois disparaître les escadres de blocus dispersées par un coup de vent. Que la fièvre jaune éclate dans le sud-ouest, les ravages qu'elle exercera sur les bâtiments de M. Lincoln les contraindront à abandonner la partie.

Une seule chose doit d'ailleurs nous rassurer, c'est de la soi-disant impérieuse qu'ont l'Europe de nos cotons. La Grande-Bretagne doit se procurer du coton à tout prix sous peine de voir une insurrection d'ouvriers éclater dans ses districts manufacturiers. La France consomme quatre à cinq cent mille balles de nos cotons et vingt mille boucs de notre tabac. Avec de si graves intérêts en jeu, ces deux puissances s'empresseront de profiter des irrégularités du blocus pour demander l'entrée et la sortie libre de leurs navires et pour appuyer leurs demandes par des arguments de bronze et cela est nécessaire.

Cette crise du blocus peut être considérée comme certaine, et le correspondant à Londres du New-York Herald va jusqu'à prédire que le refus des Etats-Unis d'accéder aux demandes qui leur seront faites en septembre leur mettra tout en dehors des traités en ce lieu d'une.

Supposant le blocus levé, il nous reste à étudier dans quelles conditions se vendra le coton et comment il s'expédiera.

D'après les dernières nouvelles reçues d'Europe, nous savons que le stock de coton à Liverpool, le 1er juin courant, était de un million cinquante mille balles dont neuf cent mille de provenance américaine, et au Havre de trois cent vingt-trois mille balles. A Liverpool, en moyenne des ventes est de soixante à soixante-dix mille balles par semaine, tant pour la consommation locale qui est de quarante-cinq mil e balles par semaine, que pour l'exportation. Le stock sera donc épuisé ou bien près de l'être au mois d'octobre prochain. Il en sera de même du stock du Havre qui comprend non-seulement le coton destiné aux manufactures françaises mais encore le coton en transit destiné à la Suisse. Les pays manufacturiers ne peuvent pas s'exposer à manquer de coton même pendant une ou deux semaines seulement, et, dès les premiers jours de septembre, les acheteurs européens viendront enlever les premiers arrivages de notre récolte sur nos places d'exportation. Les acheteurs ne manqueront pas. Comment paiera-t-on le coton? C'est ce que nous examinerons demain dans un second article.

Par le Télégraphe.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

LA GUERRE.

Bataille de Grand Bethel.

Baltimore, 12 juin—Un steamer de Old-Point Comfort, est arrivé ici, aujourd'hui, avec des nouvelles confirmant la défaite de l'armée fédérale à Grand Bethel.

La cavalerie et l'infanterie du Sud ont poursuivi les envahisseurs fuyards jusqu'au point de New Market en coté de Little Bethel. Les fédéralistes ont brûlé le pont. Les mercenaires avaient six pièces de canon outre une batterie. Il n'y a pas eu d'autres mouvements militaires venus du fort Monroe.

Législature du Maryland.

Hagerton, 12 juin—La division du général Patterson (Lincoliste) ne fait pas de mouvement.

La chambre des délégués du Maryland a engagé les sénateurs des Etats Unis à voter pour la reconnaissance de la Confédération du Sud.

Troupes fédérales dans la Georgie

Savannah, 12 juin—Le *Republican* de ce matin dit que des troupes fédérales en grand nombre ont débarqué hier à Hilton Head.

Leur but en débarquant n'est pas connu, mais cause beaucoup d'effervescence.

Le commodore Tattnal commande les troupes de l'Etat.

Le vote du Maryland.

Dans les districts de Henry, de Winter et de Davis, le vote va se terminer. On pense que la victoire de Bethel augmentera le nombre des votans en faveur des droits d'Etat.

Ouest Virginie.

Le gouvernement s'occupe des arrangements postaux dans la Virginie de l'ouest.

Les fédéraux s'avancent graduellement vers Fairfax Court House.

Six steamers sont dans l'arsenal maritime chauffés et prêts à partir.

Washington, 12 juin—Cinquante mille cartouches ont été envoyées à la Relay House.

Le général George McKim est mort aujourd'hui à Reading.

Washington, 12 juin—Les malles mexicaines se feront à New York et seront envoyées à la Havane par chaque steamer qui partira pour cette ville, afin d'être ensuite envoyées de la à Vera Cruz.

Correspondance entre le général McClellan et le gouverneur Magoffin.

La dépêche suivante est publiée dans les journaux

Au gouverneur Magoffin.

Cincinnati, 11 juin.

J'ai été informé que les troupes du Tennessee ont l'ordre d'occuper l'île No 1, à 5 milles au dessous de Cairo. Conformément à mes conventions avec le général Buller, j'en appelle à vous pour empêcher cette occupation de s'effectuer. Considérez vous les îles du Mississipi au dessus de la ligne du Tennessee comme étant placées dans votre juridiction, et si il en est ainsi, les gardez.

Respectueusement,
Geo B. McCLELLAN,
Adj général de l'armée des Etats Unis.

Marché au coton de New-York.

New York, 12 juin—Le marché au coton a fermé, dans notre port, du fait cette bataille de Bethel et cinq-cents cents balles à courses. Un journal du Premier District annonce qu'on en attend bien davantage. Les vastes prairies et les récoltes inépuisables du Texas pour cette saison seulement, dit-il, suffiront à nourrir tout le Sud.

Les chiens.— Les graves préoccupations de notre ville ont pas empêché les membres du Conseil de ronger aux chiens—aux chiens courants, bien entendu. Nous ignorons auquel des pères concrète revient l'honneur de cette initiative, mais le chose a été faite—point n'est besoin d'en savoir davantage.

Les Bords ont alloué trois cent cinquante piastres pour acheter des saucisses empoisonnées qui, et elles ne débarrasseront pas de tous les caniches la métropole du Sud, en enverront plus d'un dans l'autre monde—pourvu qu'elles soient distribuées impartialement et fidèlement, ce dont il n'est point permis de douter.

Nous regrettons de cette allocation parce que les ennemis des chiens courants commencent à croire que la plupart des aldermen et assistants avaient le cœur trop sensible à l'endroit de la race canine et dès-lors peu à l'égard de la nôtre.

Un différend s'élève, bien mal-à-propos, entre des policemen du Premier District et le ter der Bonnet. Le 1 juin, le policeman Old Tom gla, Walker, arrêta pour vol de grand chemin et qui ne fournir un cautionnement — bon ou mauvais — de trois cents piastres.

Nous mentionnons le fait comme tous en avons mentionné tant d'autres aussi insignifiants. Les lecteurs du journal voudront bien nous le pardonner.

Ceux qui ont conservé quelques illusions à l'endroit de certaines chaises et sont par conséquent plus disposés qu'on nous a le dire, seront eux-mêmes leurs commentaires; quant aux épilogues que tiennent les chaises, ce contentement de les laisser les épaules en attendant qu'il se forme à une opinion publique, ils nous seront gie de consacrer à des paragraphes plus intéressants l'espace qui nous est réservé.

La douane, il nous semble à M. Emerson le soin de se débarrasser de l'ambiété dont ils fait preuve dans sa fameuse querelle avec le maire et, si nous n'étions retenus par la crainte d'être accusés d'indiscrétion, nous supplierions les politiciens de ne pas se montrer impitoyables envers le magistrat.

Montenegro. — Le juge Collens a refusé hier la nouvelle audition de cause demandée par MM. Dumoulit et Legendre en faveur de leur client, Juan Montenegro, qu'un jury a déclaré coupable, avec Arascal et Capdevielle, de tentative de vol dans le magasin des MM. Barriere.

Le dernier report de Juan et de ses complices s'est ouvert les portes qu'à pénitencier vint illustre d'avoir pour recevoir ces bons citoyens.

Accusation. — W. Kalbalsh, marchand tailleur de l'occupant des rues Girod et St Charles, était accusé d'abolitionisme, par Mme Adeline Smith, devant l'maire. A l'interrogatoire a eu lieu hier.

Mme Smith a déposé un fort témoignage contre l'incriminé, mais plusieurs personnes, dont il est cité ainsi que cette dame avait agi avec indécence.

L'affaire a été remise à un autre jour afin que le magistrat puisse entendre un autre témoin dont la déposition s'accordera avec celle de Mme Smith; c'est celui qui le dit.

Noyé.—M Beach a pratiqué hier la levée du corps d'un homme trouvé flottant dans le fleuve, en face de l'habitation de MM Boulligy et Gauchaux, à cinq milles au dessus d'Alger.

Le cadavre était tellement décomposé que personne n'a pu le reconnaître.

Il était vêtu d'une chemise et d'une chemise de dessous blanches, d'un pantalon de coton gris et d'un caleçon blanc, de chaussons en laine, et il avait des brodequins aux pieds. On a trouvé dans une des poches un mouchoir de coton bleu.

Verdict noyé.

Vol.—Des voleurs se sont introduits, dans la nuit de lundi à mardi, dans le magasin de quincaillerie de MM. Lucas & Cie, rue Tchoupitoulas, entre Rousseau et Philippe.

Ils ont allumé une bougie et ouvert le coffre-fort, où ils ont pris or et piastres; ils ont ensuite enlevé deux fusils à deux coups, une demi-douzaine de diamants de vitriers, quelques serrures, des couteaux et douze sacs de clous qui se trouvaient dans des tiroirs.

Aucune arrestation n'a encore été opérée.

Assommé.—Un Mexicain du nom d'Apolo Cruz a été attaqué et assommé, mercredi soir, dans la rue Bourgogne, entre Toulouse et St-Pierre. Il a fallu le transporter à l'hôpital.

Joseph Cassia est accusé d'avoir été l'assaillant.

Condamnation.— Mme Boyer, qui tient un café à l'angle des rues Hôpital et Bourgogne, a été déclarée coupable, hier, devant le recorder Blache, de détention de liqueur à un esclave. Sa liscence a été déclarée forfaite et elle a été acquittée une amende de deux cent cinquante piastres. La moitié de cette somme revient au dénonciateur, l'officier Sanchez.

Le jury a composé de MM. A. Delpit, J. Avet et M. Gabriel, propriétaires d'esclaves.

Avoyelles.—Nous avons reçu de la plantation du général Simmes, de l'Atchafalaya, huit grabots de coton portant l'estampille de l'exportation et ont probablement unique dans la paroisse. M. N. Waller est l'économp de cette plantation.

La Rivière Rouge aussi fait des siennes. Nous avons vu une branche de coton, de la plantation de M. Aristide Barbin, portant plusieurs fleurs et un grabot bien formé.

Si l'on en juge d'après les apparences, l'abondance du coton sera telle que nos planteurs n'auront pas assez de travailleurs pour en faire toute la récolte.

La France et l'Angleterre laisseront elles périr ces dons précieux que la providence leur envoie par nos mains, ou, brava-t-elle la colère dont M. Seward les menace, ces puissances viendront-elles alimenter les manufactures qui donnent le pain à des millions de leurs sujets? Septembre ou octobre répondra à cette grave question que nous envisageons avec inquiétude il est vrai, mais non sans espoir. *L'Organe Central.*

Assassinat d'un Français.—On lit dans un journal:

"Un Français, Pierre Lacoste, ancien soldat du génie, âgé de près de soixante ans et arrivé depuis deux mois seulement au Mexique, a été lâchement assassiné dans les circonstances suivantes:

Lacoste voyageait en compagnie de deux autres Français que leurs affaires appelaient également dans Orizaba. Arrivés, une trois compagnons de route qui s'étaient arrêtés à l'hacienda del Rosario, à deux lieues d'Arroyozarco, étaient en conversation avec le maître de la *tienda*, lorsqu'ils virent arriver à bride abattue trois individus qui s'arrêtèrent brusquement devant eux en leur criant: "Halte là! donnez vos armes." L'air suspect de ces individus, leur apostrophe, leurs menaces, tout indiquait que les voyageurs avaient affaire à des bandits d'en grand chemin. Chacun d'eux prit son fusil et se mit en devoir de résister aux malfaiteurs.

"Cependant les agresseurs intimidés par cette contenance énergique marchèrent droit en disant qu'ils revviendraient bientôt avec la troupe. En effet, s'étaient des *soldats de Marques*. Ils reparurent bientôt accompagnés d'autres hommes à cheval qui entourèrent les trois Français. Ceux-ci expliquèrent comment ils s'étaient crus attaqués par des voleurs, et donnèrent avec empressement le fusil et le sabre que chacun d'eux portait, comme c'est l'usage lorsque l'on voyage dans ce pays. Les Mexicains prirent les armes et l'un d'eux appuyant le canon du fusil sur la figure de Lacoste lâcha la détente. Le malheureux Français n'eut pas le temps de prononcer une parole et tomba mort sur le sol.

"Les autres aurraient eu probablement le même sort, car les assassins leur avaient mis déjà les armes sur la poitrine, lorsque arrivèrent quelques officiers de Marques. L'un d'eux, un homme de haute taille, blond, jeune encore et d'un grade supérieur, s'approcha du cadavre et s'informa avec une émotion visible de ce qui venait de se passer. Lorsqu'il eut les circonstances du crime, et que les meurtriers étaient les trois individus qui se tenaient debout devant lui avec l'impassibilité de la brute, ne pouvant contenir son indignation et sa colère: "Misérables, s'écria-t-il, vous n'êtes que des assassins!" puis se tournant vers un officier: "Gardez ces hommes à vue, lui dit il, vous m'en répondez sur votre tête!" et l'officier continua son chemin.

Quelques minutes après, arrive M. Leonardo Marques. A son tour il se fait raconter les détails du drame dont il a sous les yeux la victime sanglante; puis il dit avec emportement: "Ah! c'est un Français; vous avez bien fait, mes amis, de le tuer; allez, vous êtes libres. Dites à Dieu que tous des français ensemble il me sort!" puis le chef des religionnaires remonte tranquillement à cheval et s'éloigne.

Cet assassinat a été commis le 9 mai à 5 heures du soir. Nous en avons recueilli les tristes et hideux détails de la bouche même des deux compagnons de voyage du malheureux Lacoste, qui dans la crainte d'être assassinés sont revenus à Mexico. Ajoutons qu'avant de se mettre en route ils ont requis l'intervention du juge de la localité afin de recueillir les dépositions des témoins de cet horrible attentat."

(*Trait d'Union.*)

FAITS DIVERS.

Un rival de Gérard, M. Chessing, à peine quitté des quatre blessures qu'il avait reçues dans une classe au lion, s'est remis en campagne, et il vient de prendre sa revanche. Voici comment M. Chessing raconte cette nouvelle prouesse dans une lettre écrite des environs de Lauthenas, à un de ses amis:

"Le temps était brumeux, la neige tombait par giboulées, c'était un temps propice, dont les lions profitent pour s'abattre sur ces tribus. La brume était telle qu'à peine se je pouvais voir mon cheval de proie. Le vent Nord Ouest qui, jusqu'alors avait soufflé très violemment, se calma tout à coup, et l'occident s'étant éclairci, la réflection des étoiles sur la neige donna assez de clarté pour que je pusse distinguer autour de moi.

"Vers huit heures et demie, je vois dès jour du taillis deux lions qui examinent ma proie. Puis, par une tactique qui leur est propre, ils essayèrent de la faire sauver vers leur repaire, ce qui ne leur réussit point, car j'avais solidement attaché mon cheval à un bon piquet. Un des lions alors s'élance d'un bond sur la pauvre bête et l'étrangle d'un coup de dents. J'avais eu l'idée de prévenir cette scène en tirant, mais le lion avait saisi si impétueusement, que cela me fut impossible.

"Le cheval abattu, le lion se mit à lui sucer le sang. Il était accoupi au cou de la victime, et partaitement à ma portée. Saisissant le moment, je l'ajustai et lui lâchai un de mes coups de carabine, chargé d'une balle cylindro-ovoïdale.

"Blessé, le lion fit deux ou trois énormes bonds en tournant fréquemment dans la clairière, puis il vint se heurter lourdement contre un grand chêne, au pied duquel il resta étendu. Il se releva furieux, poussa quelques rugissements de douleur comprimés, et reprit sa course tirbonde vers le taillis en écartant en trouver sauvé. Je le poursuivis, et, prudemment retrancher à cent cinquante pas, pousser quelques rugissements plaintifs, puis... le silence.

"Le reste de la nuit le silence n'a plus été interrompu. Avant-hier je grattait jusqu'au jour, qu'il me tardait de voir venir.

"Le matin, je m'engageai sur les traces de mon lion; de fortes fougeures, des branches foulées et cassées m'indiquaient très bien la route qu'il avait suivie. A 150 pas environ, je trouvai le lion, qui tout à coup se mit à vouloir me tomber la vie, je le retrouvai. Il était couché sur le flanc, le nez en terre, une patte sur la tête. Cette position donnant qu'il avait du lutter contre la mort.

"Je m'approchai, il était raide... Ma balle, entrant par le poitrail, avait labouré et broyé le cœur, puis était allée sortir de la dernière côte.

"On écrit de Berne, le 8 mai, à la *Gazette de Lausanne*:

"La poudrière de Thonne, avec le séchoir, vient de sauter. Deux personnes ont été tuées, deux blessées et plusieurs bâtiments fortement endommagés."

Le *Morning Post* raconte, d'après un journal de Birmingham, ce qui suit: Dans un coupé, près du chemin de fer du Centre, à 9 milles environ de Birmingham, demeurent deux dames d'un certain âge qui, avec deux filles à leur service, composent toute la maison. Un frère d'une de ces dames vient souvent passer quelque temps auprès d'elles, mais il était absent le nuit où eut lieu le fait que nous allons rapporter. C'est donc, le 26 du mois dernier, une des servantes nommée Harlow, fille de dix huit ans environ, revenait à la maison d'un village voisin, lorsque dans un sentier elle se trouva derrière deux hommes qui suivaient la même direction qu'elle. Ces hommes étaient occupés dans une conversation qui les absorbait complètement. Le nom de sa maîtresse, prononcé distinctement par l'un d'eux, étant venu trop par son oreille, la jeune fille écouta attentivement, et les paroles qu'elle surpit suffirent pour lui apprendre qu'une tentative devait avoir lieu cette nuit même pour dévaliser la maison, et qu'un troisième individu devait prendre part à l'entreprise. Une fois en possession de ce secret, elle quitta le sentier ou elle s'était engagée, et gagna à travers champs la maison. En y arrivant elle ne dit rien de ce qu'elle avait entendu; il ne lui était point ordonné à l'autre ser vante pour ne pas leur causer une alarme inutile, vu qu'à cette heure de la nuit on ne pouvait ou offrir sur aucun secours du dehors. Les dames, en conséquence, gagnèrent leur chambre, se retirèrent comme d'habitude dans leurs chambres, sans se douter du danger qu'elles allaient courir. Restée seule, le premier soin de Harlow fut de fermer les portes et les volets, comme elle le faisait ordinairement, de manière à ce que rien ne révélât aux voleurs la moindre crainte de la part des habitants du cottage. Elle réunit ensuite ensemble les cordons des sonnettes de la maison pour pouvoir au besoin les faire retentir à la fois, mit à la portée de sa main une hachette à fendre le bois et un fusil de chasse à deux coups, laissé par le frère de sa maîtresse, et qui heureusement était chargé; puis, se plaçant à une petite fenêtre qui donnait la pelouse devant la maison, elle attendit seule, dans l'obscurité, avec une vive anxiété, mais avec courage, l'arrivée des malfaiteurs.

Vers onze heures et demie, elle vit trois hommes approcher, deux escaladèrent le mur du jardin et restèrent en observation, le troisième fors la grille, et, traversant la pelouse, arriva à la porte de la maison. En peu d'instants le premier fut déjouéqu'ils, les heures de sûreté étaient déplacées, et la porte tournant sans bruit sur ses gonds, le malfaiteur franchit le seuil. A ce moment, la jeune fille tira sur lui un coup de fusil. La détonation renversa le terre un bloc de maçonnerie que se trouvait vers le fenêtre. Le temps, Harlow agita avec une extrême violence les six sonnettes. A cette réception inattendue, le malfaiteur perdit la tête et s'enfuit dans la direction du sentier rapidement. Un second coup de fusil, tiré du haut par la jeune fille, leur fit penser qu'ils étaient poursuivis, et accélera leur fuite. Barricadant aussitôt la porte, l'héroïne de ce drame de la vie réelle courut à la chambre de ses maîtresses, leur apprit ce qui venait de se passer, et, le bruit qui les avait tirées de leur sommeil et jetées dans un mortel effroi. Le lendemain, on trouva sur la pelouse un grand pistolet d'arçon et un pulgard, abandonnés par les malfaiteurs.

—On écrit de Thiell au *Pérurseur*, en date du 8: "Lundi courant, on a arrêté une femme d'une cinquantaine d'années, mariée pour la seconde fois depuis seulement cinq semaines, et qui aurait essayé déjà à sept reprises différentes de tuer son nouveau mari. Trois fois elle l'aurait jeté dans l'eau, trois fois, pendant la nuit, elle lui aurait donné un violent coup de couteau sur la tête, en criant: Au voleur! à l'assassin! et trois fois elle aurait essayé de l'empoisonner, en mélangeant des boîtes d'allumettes phosphoriques et autres poisons dans de la soupe au lait. Le parquet de Bruges est aujourd'hui à Thiell pour instruire l'affaire."

NOUVELLES PARISIENNES.—Nous lisons dans une correspondance parisienne:

Voici quelques nouvelles du monde de la presse. Une demande d'autorisation pour un journal industriel, formée par M. Auguste Vitu, rédacteur du *Constitutionnel*, aidé de plusieurs capitalistes, aurait sûchété le *Journal des Chemins de fer*, dont le titre rappelle une triste catastrophe ferroviaire. A ce sujet, il est affirmé que des ordres sont venus de haut pour prescrire de la façon la plus instante l'instruction de l'affaire Mirès. La situation morale de l'infortuné banquier est telle, et son exaspération si vive, qu'il n'a pas été possible de la transporter de Mazas à la Conciergerie.

Un parlait aujourd'hui d'une action très vive contre le prince Murat, non point en sa qualité de candidat au trône des Deux-Siciles, mais comme à sa situation de grand maître de la franc-maçonnerie. On se serait formalisé depuis quelque temps déjà, dans cette association, du vote par lequel le prince s'est rallié au gouvernement pontifical pour donner satisfaction à son antipathie contre Victor Emmanuel.

Je ne veux pas tarder plus longtemps à vous dire le dénoûment d'un incident qui, bien qu'étranger à la politique, a occupé autant Paris à coup sûr que bien des grosses questions internationales: je veux parler de la désignation par l'Académie française d'un candidat au grand prix de 20 mille francs institué par l'Empereur pour l'ouvrage qui a fait le plus d'honneur, dans un certain laps de temps, à la littérature française. On sait que les premiers scrutins où ont été balottés les noms de MM. Jules Simon, Henri Martin et Ernest Renan n'ont pas abouti à un résultat. La lutte s'est prolongée aujourd'hui dans des conditions aussi infructueuses. Mme Sand ayant atteint huit voix, M. Jules Simon n'étant maintenu au même chiffre, et M. Henri Martin ne pouvant en réunir plus de 7.

Le règlement de l'Académie exigeant la majorité absolue des votants pour que le choix soit valable, on semblait ne pas devoir sortir de cette impasse où l'on s'engageait de plus en plus par l'exclusive successivement inutiles, si le nom de M. Thiers, mis en avant par une seule voix, puis par plusieurs, n'avait fait venir l'idée de l'expédient qui pouvait tirer l'Académie d'embarras. M. Fallous a soutenu que les conditions littéraires, les prix n'empêchaient nullement l'Institut de choisir un de ses membres; on a cependant que l'ouvrage de M. Thiers avait été publié dans les délais voulus, on a fait valoir cette l'incontestable supériorité de l'auteur de *l'Histoire du Consulat et de l'Empire* sur les historiens que l'on compte parmi ses collègues. M. Dupin a parlé fort hardiment, dit on, dans le même sens que M. de Falloux. Bref, au scrutin qui a suivi ces discours, 18 voix sur 29 ont adjugé à M. Thiers la récompense qu'il s'agissait de décerner, et le prix fondé par l'empereur va servir à encourager, selon toute apparence, l'illustre historien dans la carrière qu'il poursuit avec tant d'éclat.

La race nègre a l'état primitif.— Voici une petite leçon d'histoire que nous recommandons aux négrophiles.

Le *Times* de Londres publie des nouvelles de la côte occidentale de l'Afrique. Le roi de Dahomey a fait exécuter la "grande cérémonie" et à cette occasion il a ordonné le massacre d'environ deux mille hommes et d'à peu près autant de femmes et de jeunes enfants. Ce terrible sacrifice de vies humaines a jeté la terreur dans toute la contrée et paralysé complètement les affaires, le roi de Dahomey ayant obligé les principaux habitants de son pays à se rendre dans sa capitale pour y assister.

Le gouvernement anglais avait envoyé 200 hommes à Abbeokuta, pour aider les habitants à se défendre contre une attaque annoncée comme prochaine de la part du roi de Dahomey. Cette mesure avait provoqué une grande joie parmi les tribus qui, toutes craignent et détestent Dahomey. Ce roi envahit, en effet, les territoires de ses voisins pour le plaisir de ravager leurs territoires, incendier leurs villages et enlever les habitants qui sont ensuite voués à la mort ou à l'esclavage.

Le royaume de Dahomey est, de plus, le seul pays qui favorise la traite des nègres dans la baie de Benin.

Le roi de Dahomey a parmi ses forces une garde d'amazones, composée de 3,000 femmes, qui poussent la soif du sang à un degré de férocité sans exemple dans les annales des peuples les plus sauvages. Comme soldats, ces femmes sont remarquables par leur discipline et l'adresse avec laquelle elles manient les armes. Elles sont aussi d'une dextérité et d'une agilité extraordinaires.

Le *Morning Post* s'occupe aussi de l'horrible boucherie de vies humaines qui a eu lieu sur les côtes de l'Afrique Occidentale.

Ce journal explique que l'origine de cet usage féroce et barbare repose sur la croyance populaire que le souverain doit être accompagné, au delà du tombeau, d'un nombre respectable de ses sujets. D'après cette croyance, tout chef qui meurt passe directement en paradis, où il continue d'être autant roi que dans ce monde et où ses positions seraient humiliantes s'il n'y était pas accompagné de plusieurs centaines de ses anciens sujets. Les malheureux que l'on égorge après la mort de chaque souverain de Dahomey meurent dans la superstition qu'ils se rendent directement au paradis, où ils attend le roi défunt.

Le *Morning Post* est d'avis qu'une coutume qui est routinée par de telles croyances est certainement très difficile à déraciner, mais il n'en est pas moins convaincu que le christianisme et la civilisation finiront par triompher dans ce pays pour en extirper une coutume qui révolte l'humanité.

Décédée hier matin, 12 juin, à quatre heures, Mme Emile-Charles-Saturnin Maurice Morland, née Fanny Joseph Caton, de Paris, à l'âge de 40 ans.

Ses amis et connaissances, et ceux de la famille Beauvilet, sont priés d'assister à son enterrement qui aura lieu ce matin à 9 heures et demie. Le convoi partira de la rue Royale, No 101, où le corps est exposé.

AUX FRANÇAIS DU QUARTIER FOYDRAS.

Avis.

Les français du quartier Foydras sont invités à se réunir en nombre aujourd'hui, VENDREDI soir, 13 du courant, à 7 heures précises, au magasin Foydras, chez M. Carlo.

Le Fort Mgr et des volontaires Français est invité à prendre la réunion; sont invités également les volontaires qui désirent accompagner leur Etat Major.

L'initiative est de rigueur.

MARCHAL,
SOMPAYRAC,
C. CARITÉ,
MANQUENÉE.

Nouvelle-Orléans, le 10 juin 1861.

A Monsieur J. B Lapretre.

Monsieur,

Le dévouement de CASADORES ESPAÑOLES qui, à l'ordre de votre ancienne et vaillante phalange, vole à la défense de vos tonneaux, prouve publiquement ses sympathies pour les vaillants Français qui, à l'ordre de votre ancienne et vaillante phalange, vole à la défense de vos tonneaux, prouve publiquement ses sympathies pour les vaillants Français.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération.

DW J. BATTES,
Lieutenant-Commandant.

Bataillon de Cazadores Españoles de N. Orleans.

No 11.

Les individus, tantôt actives comme honorarire, que composent cette Bataillon, se réuniront ce matin, vendredi, à 7 heures précises, en la salle de armes à la 7 de la noche, para la aprobacion del reglamento que debe regirle en lo sucesivo, y nombrar la Junta Administrativa y Consejo de disciplina.

De orden del Comandante.

13 juin—2 El Ayudante, G SEGUI.

SALON CONCLAVE No 8

DE LOS

P. S. W. M.

Deseando celebrarse la asamblea de costumbre en cuanto a los formalidades que componen la dicha Conclave de los S. S. la mas rigurosa puntualidad, el viernes 14 del corriente, à las siete y media de la noche, en el salon acostumbre, calle de Tolosa, entre las de Chartres y Levee, y como es puramente una acta de importancia el objeto de esta reunion, se espera que todos los hermanos sean puntuales.

Por orden del V. G.
FEDERICO GIMENEZ, Secretario.

Nueva Orleans, 13 junio 1861 13 junio—2

DEMANDE DE CUISINIERE.

On demande de suite pour une famille, une bonne CUISINIERE française, bien recommandée. Slaresser au restaurateur Edward No 15 rue de l'Enfer, entre St Charles et Carondelet.

A Louer à bail.

La propriété située à l'entrepôt des rues Dumaine et Tremé, où était établi le magasin de marchandises de feu Mr John Barrett. Cette propriété convient aussi pour une pharmacie.

S'adresser à la gouverte de M. Wood, vis-à-vis de la propriété.

13 juin—5t

UNE PRESSE HYDROLIQUE,
A VENDRE PAR
CUSACHS & OGDEN,
Fondeurs Royale et St-Philippe.
10 juin

99, *Rue de Chartres, au 1er étage.*
LEON LAUGRIN, avocat
(Licencié en droit de la Faculté de Paris),

AYANT établi une correspondance directe avec les Amériques, agent d'affaires de Paris et des départements, se charge, les notaires exceptés, de toutes affaires ordinaires de ses clients, tant devant les Cours de l'Etat, de toutes recouvrements de créances litigieuses et toute autre affaire dans toute la France.

10 juin—3m

Bureau des commissaires du Deuxième District de Desséchement.
Hôtel de Ville, No 24.

Nile-Orléans, 15 mai 1861.

TOUTES les personnes possédant des terres situées dans les limites du Deuxième District de Desséchement, lequel est compris en leur partie Bordé Mississippi, au fond du Lake Pontchartrain, depuis le 1er Juillet le nouveau Canal, soit assises par le chemin de fer Jefferson, sont averties que le premier versement de l'assessment pour le coût du desséchement du dit District est maintenant dû et doit être fait à ce bureau. Tout les comptes non payés après le 1 juillet prochain, seront mis aux procédures légales.

L. H. Pedesclaux,
Président.

15 mai—dépêches au 30 juin

SARDINES à l'huile—50 caisses quarts et demi boîtes, de Nantes, à vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 juin—15 39 Vieille Levée

VIEUX whisky Bourbon—50 barils, à vendre par
T. BAILLY BLANCHARD Jr
10 ju